REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la commune de LA BOISSIERE

Séance du 27 juin 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS					
Afférents au conseil municipal : 15					
En exercice : 13	Présents : 10	L'an daux milla vinat quatra la vinat cant du mais da luin à vinat haures tranta			
Absents: 3	Votants: 10	L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de juin à vingt heures trente,			
VOTE		Le Conseil Municipal de la Commune de La BOISSIERE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean Claude CROS, Maire.			
12 2 34	Pour: 10	present par la loi, sous la presidence de monsieur étain diadre divee, maile.			
Contre : 0	Abstention: 0				
Date de convocation : 20/06/2024					
Date affichage: 20/08	6/2024				

Présents : BOUDES Jean-Pierre, HOCHART Danièle, LAINé Sébastien, LANOT Monique, MALAVAL Céline, MARTINEZ Charles-François, PEREIRA Victor, PERRET Roger, PRUNIER Daniel.

Excusés ayant donné pouvoir :

Excusées: GENTILHOMME Céline, SARROUY Edwige.

Absente: DESCAILLAUX Arlette

M. PERRET Roger a été nommé secrétaire.

DEL24031 -TARIFS PERI - EXTRA SCOLAIRES

Dans le cadre du renouvellement du prestataire d'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) à compter du 1er septembre 2024, il vous est proposé les tarifs suivants pour les activités péri – extra scolaires:

TARIFS MERCREDI				
Facturation en fonction du QF	journée	1/2 journée		
de 0€ à 800€	7.35€	5.50€		
de 801€ à 1200€	9.25€	6.95€		
de 1201€ à 1600€	13.35€	10.00€		
+ de 1600€	17.50€	13.10€		
Facturation du repas en plus	4.10€	le repas		

TARIFS ALSH VACANCES				
Facturation en fonction du QF	journée			
de 0€ à 800€	7.35€			
de 801€ à 1200€	9.25€			
de 12 01€ à 1600€	13.35€			
+ de 1600€	17.50€			
Facturation du repas en plus	4.10€ le repas			

TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE MATIN 7h30 - 8h50		
Facturation en fonction du QF	par matin	
de 0€ à 800€	0.95€	
de 801€ à 1200€	1.15€	
de 1201€ à 1600€	1.27€	
+ de 1600€	1.37€	

TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE SOIR 17h - 18h30		
Facturation en fonction du QF	par soir	
de 0€ à 800€	0.95€	
de 801€ à 1200€	1.15€	
de 1201€ à 1600€	1.27€	
+ de 1600€	1.37€	

TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE MIDI 12h - 13h50		
Facturation en fonction du QF	par midi	
de 0€ à 800€	0.95€	
de 801€ à 1200€	1.05€	
de 1201€ à 1600€	1.15€	
+ de 1600€	1.25€	

Le conseil municipal, Ouï l'exposé de Monsieur le maire, après en avoir délibéré, À l'unanimité,

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le maire,

Jean-Claude CROS

Le secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire

Après publication ou notification le 2024

Et dépôt en Préfecture le

DEL24031 - page 2/2

Accusé de réception en préfecture 034-213400351-20240627-DEL24031-DE Date de télétransmission ; 03/07/2024 Date de réception préfecture : 03/07/2024